L'écho des CTR

Vos représentants employeurs et salariés vous informent sur les risques professionnels

n° 12. Octobre 2018

L'édito

Le renouvellement de la Convention d'Objectif et de Gestion (COG) 2018-2022 de la Prévention du Travail a eu lieu début septembre au niveau national. Le Contrat Pluriannuel de Gestion (CPG) qui en découle devrait être signé prochainement pour la Bretagne.
De fait, le suivi des Contrats de Prévention et des aides financières simplifiées (AFS) en cours est la principale préoccupation des administrateurs de la Carsat Bretagne que ce soit à la CRAT-MP ou dans les Comités Techniques Régionaux (CTR).
Le Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail (CROCT) Bretagne mis en place par la DIRECCTE en 2017 est chargé de coordonner l'ensemble des actions de la Prévention au travail : Services de Santé du Travail, Carsat, MSA, Aract, ARS, etc.
Notre organisme y tient sa place par la présence des administrateurs représentant leurs organisations professionnelles et des personnels de la caisse. Ainsi plusieurs actions régionales sont pilotées par la Carsat suite aux travaux de nos CTR : TMS, Aide à Domicile, Formation initiale et continue en prévention, Chute de hauteur et Plain-pied…
Cette coopération voulue et développée en Bretagne dans l'ex CRPRP, dès avant la création des CROCT, est de bon augure au vu des attentes contenues dans le rapport dénommé Lecocq. Il s'intitule "Santé au travail, vers un système simplifié pour une prévention renforcée". Nous ne savons pas encore quelles orientations seront retenues par le gouvernement. Il risque d'y avoir beaucoup de changements dans le fonctionnement de nos institutions paritaires et avec les autres partenaires.
Dans cet écho vous trouverez la présentation de la brochure INRS sur la maladie de Lyme, maladie invalidante peu connue. L'action de la Cnam sur les Big Bags, et la nouvelle présentation de la newsletter de l'Assurance Maladie-Risques professionnels sont également évoquées.
Enfin, nous étions présents au salon SAFEXPO de Brest les 27 et 28 septembre pour les remises de prix Inn Situ et Acanthe et pour rencontrer les employeurs et personnels désireux de mieux connaître la Carsat.
Retour sur cet évènement.

Régis Leblond
Membre salarié Carsat et CTR 3

Retour sur le vif

SAFEXPO

Les 27 et 28 septembre, 80 exposants participaient à Safexpo à Brest.

Conseils, formations, actualités et innovations autour de la prévention et de la sécurité en entreprise étaient au programme. 4 pôles d'exposition animaient cet événement : Santé et prévention des risques, Bien-être et qualité de vie au travail, Sûreté et sécurité des biens, Environnement.

Lire l'article

Informations pratiques

- **Compte AT-MP, un outil d'information à votre disposition** *En savoir plus*
- **Une nouvelle limitation de vitesse à respecter !** *En savoir plus*
- **Santé et sécurité au travail : découvrez notre nouvelle offre de formation !** *En savoir plus*

L'actu

Une nouvelle COG AT/MP 2018-2022 signée

À l'issue de négociations longues avec l'État, les partenaires sociaux ont approuvé à une large majorité le projet de Convention d'Objectifs et de Gestion de la branche Accidents du Travail, Maladies Professionnelles (COG) 2018-2022 lors de la réunion de la Commission des Accidents du Travail et Maladies Professionnelles (CAT MP) du 5 septembre 2018.

Lire l'article

La maladie de Lyme reconnue pour la première fois comme une maladie professionnelle

La maladie de Lyme est causée par une bactérie qui se transmet par la piqûre d'une tique infectée.

Lire l'article

Nouveauté : bientôt une newsletter nationale de l'Assurance Maladie-Risques professionnels

Dès la fin de l'année, un nouvel outil de communication verra le jour.
"3 minutes" pour les entreprises proposera chaque mois aux directions d'entreprise, à leurs services administratifs et ceux liés à la santé au travail des informations sur les nouvelles réglementations, l'actualité en santé et sécurité au travail, des nouveautés, des reportages…

Lire l'article

L'action de la Cnam concernant les big bags

Les Comités Techniques Régionaux (CTR) assistent les Conseils d'Administration des Carsat dans la gestion des risques professionnels pour toutes les questions relatives à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Lire l'article

Une nouvelle COG AT/MP 2018-2022 signée

À l'issue de longues négociations avec l'État, les partenaires sociaux ont approuvé à la majorité le projet de Convention d'Objectifs et de Gestion de la branche Accidents du Travail, Maladies Professionnelles (COG) 2018-2022 lors de la réunion de la Commission des Accidents du Travail et Maladies Professionnelles (CAT MP) du 5 septembre 2018.

Cette COG 2018-2022, la 4ème pour la branche AT/MP, se déploie autour du triptyque prévention-réparation-tarification, les trois missions de base de la branche, en accordant plus que jamais une priorité forte à la prévention des risques professionnels en cohérence avec les orientations du 3ème plan santé au travail (PST3).

La COG prévoit une forte augmentation des crédits alloués aux dispositifs d'incitations financières (aides financières simplifiées, contrats de prévention) : de 50 millions d'€ annuels pour la période précédente 2014-2017, le budget global national va passer à 85 M€ de 2018 à 2020 puis en tenant compte du niveau de consommation des crédits, à 100 M€ pour les deux années restantes de la COG. Il ne s'agit pas d'augmenter les dépenses mais bien de réaffecter une partie des excédents de la branche (800 M€ d'excédent prévisionnel pour 2018) à des mesures en faveur des entreprises pour améliorer les conditions de travail.

Les répartitions au niveau des caisses régionales vont être réalisées par la Cnam en octobre 2018. Le contrat pluriannuel de gestion (CPG) risques professionnels entre Cnam – Carsat Bretagne sera présenté le 8 novembre 2018 pour vote, au conseil d'administration de la Carsat Bretagne.

Éric Balcon,
président CRAT/MP Carsat Bretagne

La maladie de Lyme reconnue pour la première fois comme une maladie professionnelle

Un diagnostic compliqué

La maladie de Lyme est causée par une bactérie qui se transmet par la piqûre d'une tique infectée. Tous les travailleurs pratiquant des métiers comportant des tâches extérieures, par exemple les bûcherons, sylviculteurs, gardes forestiers, gardes-chasse, gardes-pêche, jardiniers, paysagistes, éleveurs, présentent un risque de contact avec des tiques.

Les symptômes peuvent être très variés et handicapants : douleurs articulaires, tremblements, fièvre, perte de mémoire, état dépressif, etc.

À l'origine, une infection se manifeste au bout de 7 à 14 jours par une réaction de la peau autour de la piqûre. Si elle n'est pas soignée, cette infection aiguë peut provoquer des complications graves qui peuvent apparaître des mois, voire des années après l'infection. Les tests de dépistage sont accusés de ne pas être très efficaces.

Quelle prévention ?

Pour éviter de se faire piquer, il convient donc de porter des vêtements qui couvrent les bras et les jambes (avec le pantalon dans les chaussettes) et des chaussures fermées.

Au retour de travaux en extérieur, il est recommandé de vérifier que l'on ne s'est pas fait piquer, en faisant particulièrement attention aux aisselles, au cou et derrière les oreilles. Si vous trouvez une tique, il faut rapidement la retirer à l'aide d'un tire-tique ou d'une pince à épiler et désinfecter la piqûre. Plus la tique reste fixée longtemps sur la peau, plus le risque augmente. Il faut surveiller la zone de morsure pendant 6 semaines.

La période à fort risque est de mai à octobre. Sous certaines conditions, cette maladie peut faire l'objet d'une demande de reconnaissance en maladie professionnelle par le malade ou ses ayants droit.

L'INRS a publié un document décrivant les signes de la maladie, les situations à risques, les façons de prévenir ce risque.

Nouveauté : bientôt une newsletter nationale de l'Assurance Maladie-Risques professionnels

Dès la fin de l'année, un nouvel outil de communication verra le jour. "3 minutes" pour les entreprises proposera chaque mois aux directions d'entreprise, à leurs services administratifs et ceux liés à la santé au travail des informations sur les nouvelles réglementations, l'actualité en santé et sécurité au travail, des nouveautés, des reportages…

Une partie sera nationale et l'autre régionale. L'idée est d'apporter une information utile, réactive, pratique et cohérente sur l'ensemble du territoire. Il s'agit aussi de générer du trafic sur le site Ameli.fr et ceux du réseau (INRS, Net-e, Eurogip, Carsat…) afin d'augmenter notre notoriété et mieux faire connaître notre offre de service.

Un projet piloté par la Carsat Bretagne et la Carsat Sud-Est dans le cadre des travaux du schéma directeur de la communication. Nous vous invitons à la faire connaître dès parution.

L'action de la Cnam concernant les big bags issue des travaux du CTR1 en Bretagne

« Consolider les liens entre les acteurs de la prévention sur le territoire »

Les Comités Techniques Régionaux (CTR) assistent les Conseils d'Administration des Carsat dans la gestion des risques professionnels pour toutes les questions relatives à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Les échanges au sein des CTR portent sur les problématiques concrètes des entreprises. Un de leurs objectifs est de participer à l'élaboration d'actions de prévention applicables par les parties prenantes.

Le CTR 1 de la Carsat Bretagne traite plus spécifiquement de certaines activités industrielles*. Régulièrement, des accidents graves sont évoqués par les préventeurs qui expliquent les circonstances de l'accident et évoquent les actions de prévention préconisées. Les échanges entre les membres de la commission permettent de comprendre la situation à risque et de la transposer dans son activité propre. Le retour d'expérience de chacun consolide les préconisations d'action de prévention. Ces préconisations peuvent ensuite être diffusées par les membres de CTR à travers leur réseau (Instances de santé et de prévention, réseaux d'entreprises, responsables métiers…).

Dernièrement, nous avons déploré 2 accidents mortels. Les échanges du CTR ont participé au renforcement des actions décidées par les professionnels régionaux pour l'un et à une sensibilisation nationale pour l'autre.

Des échanges qui consolident les actions régionales

Le premier accident s'est déroulé dans une carrière lors d'une intervention de maintenance sur des installations techniques. L'analyse de l'accident et les préconisations d'action de prévention ont conforté l'action engagée en partenariat avec la profession des activités d'extraction et de production de matériaux de construction et de minéraux industriels en Bretagne. Un Plan d'Action Régional de la Carsat Bretagne, soutenu par le CTR1 va s'engager sur le secteur des carrières pendant les 4 prochaines années et mobiliser la Direction des Risques Professionnels.

Des échanges qui consolident les actions nationales

Le deuxième accident est lié à l'effondrement d'un octabin** sur un salarié. 2 octabins étaient superposés au sol. L'octabin inférieur a été percé par un chariot élévateur. Son contenu s'est déversé, ce qui a déstabilisé l'octabin supérieur qui est tombé sur l'opérateur. Le mode de stockage en superposition d'octabins ou de big bags a été mis en cause immédiatement et nos échanges ont permis d'observer que ce type de situation était très commun dans les entreprises et qu'il n'existait pas de précaution d'usage chez les professionnels, qu'ils soient fournisseurs ou exploitants.

Nos échanges sont remontés aux instances nationales et plus spécifiquement vers le comité technique national des industries de la Chimie, du Caoutchouc, et de la Plasturgie (CTN E) qui, depuis 2010, a mis en place une commission paritaire spécifique, dite "AT graves ou mortels", dont la mission est d'analyser des accidents significatifs et d'en tirer des pistes de prévention pour les secteurs d'activité concernés. Les travaux de cette commission contribuent à l'élaboration du programme de travail du CTN E pour l'adoption de recommandations au niveau national. Ainsi, notre travail sera intégré à celui du comité national afin que la sensibilisation au risque lié au stockage en superposition soit étudiée.

Les Comités Techniques Régionaux exercent leur devoir de promotion des recommandations régionales et nationales en matière de prévention des risques professionnels. Ils permettent aussi d'identifier de nouvelles situations de risque et proposent de les traiter. Par nos échanges, nous sommes aussi acteur de l'amélioration des conditions de travail, au niveau local et sur l'ensemble du territoire français.

Budog Marzin,
membre
employeur président CTR1

** Le CTR1 concerne les activités des CTN métallurgie, chimie caoutchouc, plasturgie, bois, ameublement, papier-carton, textiles, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu.*

*** Octabin : un octabin est un conteneur standardisé de grandes dimensions pour stocker par exemple des granulés de plastique des légumes secs (riz, pois, graines, etc.), des petites pièces (bouchons, flacons...) ou autres produits secs. Il est fait d'un épais carton ondulé, double ou triple cannelure, avec en option un sac plastique polyéthylène interne.*

Retour page 1

Retour sur le vif

SAFEXPO

Les 27 et 28 septembre, 80 exposants et 2 000 visiteurs participaient à Safexpo à Brest. Conseils, formations, actualités et innovations autour de la prévention et de la sécurité en entreprise étaient au programme. Quatre pôles d'exposition animaient cet événement : Santé et prévention des risques, Bien-être et qualité de vie au travail, Sûreté et sécurité des biens, Environnement. Un village de la sécurité routière proposait aux entreprises des solutions concrètes pour prévenir le risque routier de leurs salariés.

Conférence sur la prévention des TMS avec Christine Fernandez

La Carsat Bretagne, partenaire reconnu, y tenait un stand accompagnée de la Cpam du Finistère et de l'INRS. Quatre ateliers et cinq conférences ont ponctué ces deux journées.

- La prévention du risque chimique, avec des retours d'expérience terrain sur le captage des fumées de soudage et des vapeurs de styrène.
- Les enjeux de la prévention des TMS avec en appui des témoignages d'entreprises ayant agi efficacement.
- La prévention des chutes de hauteur à travers les toitures en matériaux fragiles a été par ailleurs abordée.
- La conception des locaux et situations de travail, avec l'INRS, des outils et témoignage d'entreprise à l'appui. En effet, intégrer la prévention le plus en amont possible avec son maître d'œuvre est une démarche gagnante.
- Les mécanismes du système assurantiel des AT/MP, sur les volets réparation et tarification en association avec la Cpam.

Le salon a été aussi l'occasion de remettre deux distinctions "Acanthe" aux entreprises Barraine Promotion et Le Saint pour la conception de locaux de travail exemplaires et une distinction "Inn Situ" à l'entreprise Chantier du Guip pour son travail sur l'aspiration des poussières de bois.

La vingtaine de salariés de la Carsat et les membres des CA et des CTR mobilisés ont rencontré des chefs d'entreprises, des responsables prévention, des membres de comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail CHSCT ou comité social et économique CSE.

Une prochaine édition est d'ores et déjà annoncée pour 2019.

Retrouvez le témoignage de membres de CTR

Informations pratiques

Compte AT-MP, un outil d'information à votre disposition

Quels sont les avantages ?

Le compte AT/MP vous offre une visibilité complète sur vos risques professionnels, vous permettant ainsi d'agir plus efficacement et rapidement en prévention.

- **Complet :** la consultation des taux de cotisation notifiés et du détail de leur calcul.
- **Dynamique :** le point en temps réel sur les sinistres récemment reconnus.
- **Pratique :** le téléchargement de toutes les données du compte aux formats CSV et PDF pour vous faciliter leur exploitation et leur archivage

Qui peut l'utiliser ?

Le compte AT/MP est un service ouvert à toutes les entreprises du régime général de la Sécurité sociale.

Quand et comment ?

Quand vous le souhaitez, consultez en ligne vos taux de cotisation notifiés et le détail de leur calcul.

Grâce à une mise à jour quotidienne, suivez en temps réel, les accidents du travail et les maladies professionnelles récemment reconnus impactant vos futurs taux (données fournies à titre provisoire, susceptibles d'évoluer conformément à l'article D. 242-6-7 du code de la Sécurité sociale).

De plus, une rubrique "comprendre la tarification" donne des éléments d'information sur la nouvelle tarification ainsi que les barèmes des coûts moyens par secteur d'activité.

Pour en savoir plus (adhésion ou connexion) : drp.compteatmp@carsat-bretagne.fr

Informations pratiques

Une nouvelle limitation de vitesse à respecter !

Vous êtes professionnels de la route, vous vous interrogez sur les modifications que va apporter la nouvelle limitation de vitesse à 80 km/heure pour les routes à 2 voies. Pascal Boulanger nous communique un tableau qui vous aidera à vous y retrouver facilement.

Limitation de vitesse depuis le 1er juillet 2018

90 → 80		3T5 à 12T De PTAC	3T5 à 12T De PTRA	12T à 32T De PTAC	12T à 44T De PTRA	Avec ABS
	110 / 130	90	90	90	90	80
	110	90	90	80	80	70
	90	90	90	80	80	70
	80	80	80	80	80	70
	80	80	80	80	60	60
AGGLOMÉRATION	50	50	50	50	50	50

90 km/h au lieu de **80** km/h → **68** euros et **1** point

Pascal Boulanger,
membre employeur CTR2

Santé et sécurité au travail : découvrez notre nouvelle offre de formation !

Améliorez la performance, l'attractivité de votre entreprise, la santé et le bien-être au travail, la fidélisation et la motivation de vos salariés : des formations sont faites pour vous et vos collaborateurs.

La Carsat Bretagne vous propose sa nouvelle offre de formation pour prévenir les accidents du travail et maladies professionnelles dans votre entreprise :

- Des formations réalisées par la Carsat Bretagne
- Des formations réalisées par des organismes de formation habilités par le réseau Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS

Pour découvrir l'ensemble des formations et vous inscrire en ligne.

Retour page 1